# Plan de prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP (PPGDBTP) de la Haute-Loire

### **RELEVE DE CONCLUSIONS**

Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi du 13 février 2014

Les Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi des Plans de la Haute-Loire (PPGDND et PPGDBTP), constituées sur délibération de l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2012 se sont réunies le 13 février 2014 à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Michel JOUBERT, Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Environnement.

## **Etaient présents, Messieurs et Mesdames :**

Frédéric ANDRE (SICTOM entre Monts et Vallées), Pierre ASTOR (Conseil Général 43), Patrick AULAGNIER (Fédération du BTP de Haute-Loire), Florian BARONNIER (Chambre des Métiers 43), Paul BASTIDE (Communauté de Communes du Meygal et Communauté de Communes du Pays de Saugues), François BERGER (Conseil Général 43), Edouard BOR (Nature Haute-Loire), Gérard CHAPELLE (SICTOM Monts du Forez), Gille CHARRADE (Conseil Général 48), Matthieu CHARREYRE (FEDERC Centre et Sud-Est), Olivier CIGOLOTTI (Communauté de Communes du Haut Lignon et SICTOM Velay Pilat), Philippe COCHET (Nature Haute-Loire), Jacqueline DECULTIS (Conseil Général 43), Nicolas DI GIAMBATTISTA (SICTOM Issoire Brioude), Pierre GIBERT (ADM 43 et Communauté de Communes de Cayres Pradelles), Dominique GILET (Conseil Général 43), Georges GIMBERT (SICTOM Emblavez Meygal et Communauté de Communes de l'Emblavez), Frédéric GIRODET (Communauté de Communes Loire Semène), Olivier GRANGETTE (DDT 43), Alain GUERIN (SICTOM Emblavez Meygal), Willy GUIEAU (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay), Christiane JAROUSSE (Chambre des Métiers), Michel JOUBERT (Conseil Général 43), Joël LACOUR (SICTOM entre Monts et Vallées), Philippe LAMAT (Chambre d'Agriculture), Bruno LOCQUEVILLE (Préfecture Haute-Loire), Pierre MALOCHET (Fédération Régionale des Travaux Publics d'Auvergne), Claude MASSEBOEUF (VALTOM), Patrick MONNIER (CERC Auvergne), Marc MOURET (Conseil Général 43), André NICOLAS (Conseil Général 43), Pascal PETIT (DREAL Auvergne), Audrey PEYRET (CCI du Puy en Velay), Jean PRORIOL (ADM 43 et Communauté de Communes du Pays de Montfaucon), Jacques SURREL (Communauté de Communes des Sucs), Robert VALOUR (SYMPTTOM Monistrol/Loire et Communauté de Commune des Marches du Velav).

Le nombre de voix pour le PPGDND est de 37. Le nombre de voix pour le PPGDBTP est de 39. Le quorum de ½, soit de 29 pour la CCES du PPGDND et de 30 pour la CCES du PPGDBTP est atteint.

#### Etaient excusés, Messieurs et Mesdames :

Sophie AVY (ARS Auvergne), Chantal BADIOU (UFC que Choisir), Paul BARD (SICTOM Monts du Forez), Laurent BATTUT (VALTOM), Jean-Paul BEAUMEL (Communauté de Communes de l'Emblavez), Jacques BLANC (SDEE), Hervé CHALAYE (ADEME), Véronique CHAMOULAUD (ECO Emballages), André CHOMIENNE (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon), Florian CHOPARD LALLIER (Fédération de pêche

43). Philippe DELABRE (Communauté de Communes du Mézenc), Daniel DESCOT (Communauté de Communes du Meygal), Jean FAYRAD (SICTOM entre Monts et Vallées), FRELIER (ADEME), Robert GAGNE (UFC que Choisir). GALLOT(Communauté de Communes des Sucs), Jean GILBERT (Conseil Général 42), Guy HILAIRE (Communauté de Communes Cayres Pradelles), Lionel LAFAY (DREAL Auvergne), Lionel LAFAY (DREAL Auvergne), Philippe LEBROU (CCI du Puy en Velay), Dominique MARTIN (SYMPTTOM Monistrol/Loire), Yvon MOULIN (Fédération du BTP de Haute-Loire et Fédération Régionale des Travaux Publics d'Auvergne), Michel OLAGNON (SYMPTTOM Monistrol/loire), Bernard PALPACUER (SICTOM des Hauts Plateaux), Simon PLENET (Conseil Général 07), David RAVEL (ARS Auvergne), Jacques ROUSTIDE (Conseil Général 43), Antoine SANCHEZ (GMPMED), Bernard SAUVADE (Conseil Général 63), Jean-Jacques SCHELL (Communauté de Communes du Haut Lignon), Francis SOUMAIRE (Nature Haute-Loire), Guy VOCANSON (Communauté de Communes Loire Semène).

Ce relevé de conclusions fait état des décisions prises lors de la réunion au fil du diaporama présenté. Ce dernier peut être adressé par mail ou par courrier sur demande auprès du service Environnement (04 71 07 43 86).

## • Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Michel Joubert et validé par les membres de la CCES.

## • Présentation de l'étude détaillée des scénarios du PPGDBTP 43

## Echange sur les scénarios :

Concernant les scénarios proposés, les remarques suivantes ont été formulées :

- La CCI précise que le scénario 1 prévoit la création de nombreuses installations, ce qui peut être difficile car les porteurs de projet rencontrent fréquemment des oppositions.
- La chambre des métiers précise qu'il est important de réaliser des installations de proximité pour répondre aux besoins des professionnels, ce que prévoit le scénario 1. Elle précise également que dans le cas du scénario 2, la rentabilité des installations de traitement n'est pas assurée, du fait de leurs capacités moindres que dans le scénario 1.
- La DDT rappelle également que l'état des lieux a mis en évidence un besoin de proximité pour la gestion des déchets du BTP ; et qu'il convient de prendre en compte le réalisme économique des solutions proposées.
- Le groupe VACHER précise que les déchets du BTP ne sont pas seulement des déchets inertes, et que le scénario 1, qui prévoit un maillage important en installations de regroupement, permettrait de collecter aussi bien les déchets inertes du BTP que les déchets non dangereux et dangereux.

## Remarques sur le périmètre géographique du PPGDBTP :

La question du périmètre à retenir pour l'élaboration du plan BTP a été abordée à nouveau. Pour rappel, il a été validé lors des CCES précédentes :

- Le maintien des mêmes périmètres entre le PPGDND et le PPGDBTP côté Loire ;
- Le rattachement des communes du SICTOM Issoire Brioude au plan BTP de Haute-Loire. Il a été rappelé par le Conseil Général du Puy-de-Dôme que ce positionnement n'excluait en rien la mutualisation des installations existantes et à créer ;

Le maintien des mêmes périmètres entre le plan DND et le plan BTP avec le département de l'Ardèche.

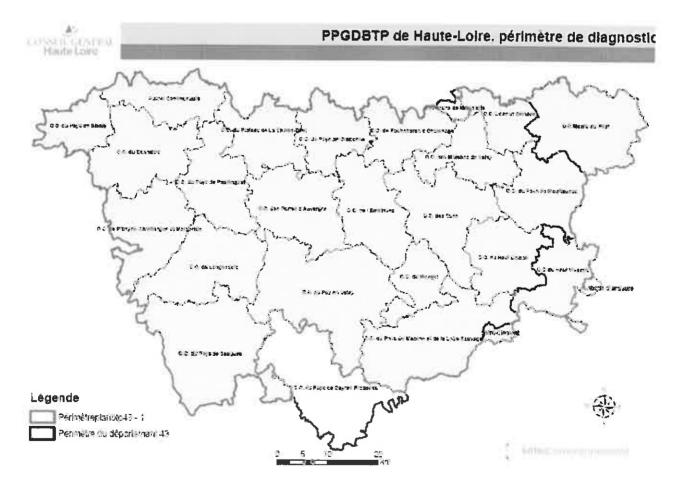
Depuis la dernière CCES, le Conseil Général de Haute-Loire a consulté la Communauté de communes de Cayres-Pradelles et le Conseil Général de Lozère par écrit, pour valider définitivement le rattachement de l'EPCI à l'un ou l'autre des plans BTP. Il en a été de même pour le Cantal.

De ces consultations écrites sont ressorties les décisions suivantes :

- Concernant les frontières vis-à-vis de la Lozère, la Communauté de communes de Cayres-Pradelles est rattachée au plan BTP de la Lozère.
- Concernant les frontières vis-à-vis du Cantal, les communes d'Auvers, Chastel, Cronce, Lubilhac et Pinols, situées en Haute-Loire, sont rattachées au plan BTP de Haute-Loire.

Le rattachement au plan BTP de la Haute-Loire ou du Cantal n'est pas encore défini pour les communes d'Autrac et Saint-Etienne-sur-Blesle, situées en Haute-Loire. Cependant, les contacts techniques officieux entre les deux départements concluent sur un rattachement de ces communes au périmètre du plan BTP 43 ; le Conseil Général de Haute-Loire attend un courrier de confirmation. Les membres de la CCES ne s'opposent pas à cette possibilité.

Sous réserve de la confirmation écrite du Département du Cantal, le périmètre du plan BTP est donc le suivant :



## Validation des objectifs et des préconisations et choix d'un scénario :

La CCES valide les objectifs et les préconisations indiqués dans l'étude de scénarios.

Suite au vote de ses membres, la CCES a choisi le **scénario 1** qui prévoit un maillage important du territoire en installations de collecte et de regroupement.

## Plan DND

## Echange sur les scénarios : valorisation matière et tri des emballages / JRM :

Concernant les scénarios proposés, les remarques suivantes ont été formulées :

- Le groupe VACHER précise qu'il ne voit pas en quoi la maîtrise d'ouvrage privée des centres de tri serait un problème.
- Le SYMPTTOM, le SICTOM Velay-Pilat et le SICTOM Entre Monts et Vallées expriment le souhait que la situation actuelle puisse perdurer, et que le plan n'empêche pas le tri des déchets ménagers sur le site de Firminy qui constitue une solution de proximité.
- Les services de l'Etat rappellent que le centre de tri de Firminy n'est pas situé sur le périmètre du plan, et que le maintien de cette situation aux horizons du plan n'est pas assuré. Ils précisent qu'il serait pertinent de laisser la possibilité d'atteindre une autosuffisance en capacité de tri sur le périmètre du plan.
- Le Conseil Général rejoint cette proposition en considérant comme opportun le fait que le plan n'empêche pas l'augmentation ou la création de nouvelles capacités de tri sur le périmètre du plan, dans le cas où un porteur de projet serait intéressé.

Suite à ces échanges, il a été convenu de proposer un scénario 5, qui permette, d'une part, le maintien de la situation actuelle et d'autre part, l'augmentation ou la création de nouvelles capacités de tri sur le périmètre du plan dans le cas où un porteur de projet serait intéressé :

## Scenario 5 :

« Sous réserve du principe de proximité, et que les départements limitrophes l'autorisent, l'export des déchets issus des collectes sélectives reste possible. Le Plan prévoit l'extension des capacités actuelles et/ou la création d'un second centre de tri sur le périmètre du Plan pour le tri des déchets recyclables des ménages et les DAE. »

Ce scénario est validé à l'unanimité par les membres de la CCES.

## Echange sur les scénarios : valorisation organique

Concernant les scénarios proposés, les remarques suivantes ont été formulées :

- Il est fait remarquer que les déchets verts ne sont pas mentionnés dans les scénarios proposés. Setec environnement précise que ces déchets sont actuellement compostés, et qu'il n'est pas apparu lors de l'état des lieux de problématique particulière concernant ces déchets; les scénarios proposés s'orientent donc vers la valorisation des boues d'assainissement et des biodéchets.
- Il est fait remarquer que les scénarios 2 et 3 peuvent être complémentaires.

- ➤ Il est fait remarquer que les scénarios 2 et 3 ne devraient pas associer obligatoirement les boues et les biodéchets, ni les boues et les fumiers.
- Il est fait remarquer que les fumiers devraient faire l'objet d'une gestion spécifique afin de ne pas être mélangés avec des déchets de types boues ou biodéchets.
- La Fédération Nature Haute-Loire fait remarquer que les scénarios 2 et 3 impliquent une dilution des boues et des éléments polluants qu'elles contiennent.
- Les services de l'Etat précisent que, pour fonctionner, la valorisation organique nécessite très souvent le mélange de plusieurs types de déchets.
- La Chambre d'Agriculture précise que la situation actuelle n'est pas pérenne et que le développement du co-compostage et/ou de la méthanisation pourrait réduire les difficultés rencontrées en matière d'épandage.
- Les services de l'Etat rappellent qu'il existe des normes pour les composts de boues et de biodéchets et que le respect de ces normes permet d'obtenir des matières n'ayant plus le statut de déchets mais de produits, permettant ainsi de s'affranchir des contraintes liées à la réalisation de plan d'épandage.

Suite à ces échanges, il a été convenu de proposer un scénario 4 qui encourage au développement du co-compostage et de la co-digestion des boues et biodéchets, sans nécessairement associer ces deux catégories de déchets, et qui favorise le développement de la méthanisation pour la valorisation des fumiers :

## Scenario 4

« Le Plan incite à la valorisation organique des boues d'assainissement et des biodéchets. Il encourage le co-compostage et/ou la co-digestion des boues et/ou des biodéchets.

Les nouvelles installations devront avoir pour objectif la normalisation des sous – produits de traitement.

Le Plan prévoit la valorisation organique des déchets agricoles fermentescibles. Le développement de la méthanisation pour la valorisation est encouragé par le Plan. »

Ce scénario est validé à l'unanimité par les membres de la CCES.

## Echange sur les scénarios : gestion des déchets ultimes

Concernant les scénarios proposés, les remarques suivantes ont été formulées :

- Les services de l'Etat indiquent que le maintien de la situation actuelle n'est pas envisageable, et l'autonomie sur le périmètre du plan est à rechercher. L'optimisation de l'utilisation des installations existantes leur semble la meilleure solution.
- Le SYMPTTOM indique que la réception de plus grandes quantités de déchets ultimes de type DAE ou refus de tri pourrait nuire au bon fonctionnement de l'ISDND et de son dispositif de valorisation du biogaz, car ces déchets ne permettent pas une production optimale de biogaz.
- Le groupe VACHER rappelle que, conformément à la Directive 1999/31/CE du 26 avril 1999, la réduction de l'apport de déchets fermentescibles en ISDND est une obligation réglementaire.

Il est fait remarquer que la capacité réglementaire du site ALTRIOM de 40 000 t/an d'OMr n'est pas prise en compte pour déterminer le déficit de capacité de traitement des ultimes.

Setec environnement indique que, du fait des objectifs de préventions retenus, il y aura moins de 40 000 t d'OMr à traiter sur le périmètre du plan. Dans les scénarios, les tonnages dirigés vers ALTRIOM sont ceux qui seront dirigés sur ce site de façon sûre, en l'état actuel des connaissances.

Il est fait remarquer que l'extension de l'ISDND de Monistrol-sur-Loire n'est pas prise en compte pour déterminer le déficit de capacité de traitement des ultimes, ni la prolongation d'exploitation de l'ISDND de Tence.

Setec environnement indique que les scénarios se basent sur l'état actuel des connaissances.

Plus largement la constitution d'un plan ne peut pas se baser sur des données / éléments non encore mis en œuvre. Néanmoins, ceux-ci doivent être évoqués et le plan doit permettre à ce que les projets envisagés ne soient pas bloqués par les prescriptions du Plan.

Le SYMPTTOM, le SICTOM Velay-Pilat et le SICTOM Entre Monts et Vallées précisent que dans le scénario 2, l'extension potentielle des sites existant n'est pas mentionnée. Ils souhaitent que le scénario choisit prévoit explicitement l'extension de ces sites.

Suite à ces échanges, il a été convenu de proposer un scénario 3 qui prévoit l'extension des sites existants, voire la création d'une ISDND dans le cas où subsisterait un déficit d'exutoire pour les déchets ultimes :

#### Scenario 3

« En termes d'installations de traitement des déchets ultimes, sous réserve d'accords interdépartementaux, le plan prévoit que des capacités de traitement soient disponibles sur le périmètre du plan, pour la gestion des DMA et des DAE ultimes, y compris les refus de tri/traitement.

Le plan prévoit ainsi l'extension des ISDND existantes voire la création, dans la mesure où il subsisterait un déficit d'exutoire pour les déchets ultimes produits sur le périmètre du plan, d'une ISDND sur le périmètre du Plan. »

Ce scénario est validé à l'unanimité par les membres de la CCES.

## Point sur les phases suivantes de la mission et planning

Suite à la CCES du 13 février 2014, la prochaine étape de la mission est la rédaction des projets de plan et la finalisation des évaluations environnementales des plans (plans DND et BTP).

Ces documents seront transmis aux membres de la CCES pour consultation écrite avant leur validation en session plénière de la commission.

Après validation par la CCES, les projets de plan seront soumis pour avis au représentant de l'état dans le département, au CODERST et aux Conseils Généraux des départements limitrophes. Pour le PPGDND, ils seront également remis aux groupements compétents en matière de déchets. Les projets de plan pourront être modifiés pour tenir compte de ces avis, puis seront soumis à enquête publique.

## Echéances

Le planning suivant est envisagé pour la suite de la mission :

- ✓ rédaction des projets de plan : du 13/02 au 21/03,
- √ finalisation des projets de plan au 18/04 (échanges avec les services du Département du 21/03 au 18/04),
- ✓ consultation écrite de la CCES : du 18/04 au 30/05,
- ✓ prochaine CCES: 11 juin 2014 à valider,
- ✓ consultation des organismes territoriaux et CODERST : 3 mois,
- ✓ délibération de l'Assemblée Départementale : mi-octobre 2014,
- ✓ consultation de l'autorité environnementale : 3 mois,
- ✓ phase d'enquête publique.
- ✓ approbation par l'Assemblée Départementale : fin avril 2015.

## Prochaine CCES

La date de la prochaine CCES est à définir. SETEC environnement propose la date du 11 juin 2014.

#### Ordre du jour :

- ✓ Présentation des projets de plan (plans BTP et DND), dont l'évaluation environnementale.
- ✓ Validation des projets de plan et des rapports d'évaluation environnementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Puy, le

Pour le Président.

Le Vice-Président en charge de l'Environnement

Michel JOUBERT